



# INFORMATION PARENTS

## CORONAVIRUS SARS-CoV-2 Consignes

au 25-02-2020

publié le 28/02/2020

### Courrier de Madame la Rectrice

---

L'évolution de la diffusion du virus a amené le Ministère de la Santé et des Solidarités à émettre des recommandations pour les personnes revenant des zones à risques :

- ▶ Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, Corée du Sud,
- ▶ Italie (Lombardie, Vénétie).

Pour toute personne (enfant ou adulte) revenant de ces zones :

Les enfants qui reviendraient de ces destinations suite à un voyage scolaire ou privé ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée pendant les 14 jours qui suivent leur retour.

Toute situation de séjour en zone à risque doit être signalée à votre établissement scolaire.

En complément dans les 14 jours suivant le retour, les mesures suivantes sont préconisées :

- ☐ Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- ☐ Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- ☐ Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir ;
- ☐ Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- ☐ Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- ☐ Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- ☐ Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...) ;
- ☐ Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...).

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

- ☐ Contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage ;
- ☐ Éviter tout contact avec votre entourage et conservez votre masque ;
- ☐ Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital. Pour les personnes pensant se déplacer vers les zones à risque

En France, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) recommande de reporter tout déplacement vers la Chine qui ne revêt pas un caractère essentiel.

La fiche « conseils aux voyageurs » relative à l'Italie, décrit les restrictions prises par les autorités italiennes.

Cette note est susceptible de faire l'objet d'une actualisation.